

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 juin 2008

Présents : Mme Françoise TOSTIVINT, Mr Marcel DUBOIS, Mme Annie DOUSSINT, Mr Daniel PRUNIER, Mme Nathalie LEBRETON, Mr Christian BOHER, Jean-Jacques CANAL, Vivian DE BONA, Sébastien DESBOURDES, Marc LEBOT, Marc OUDET, Mmes Sylvie BROUILLARD, Paule MASSON, Maryse LAUMONIER.

Excusés : Mr Jean-Michel DUMAZERT pouvoir à Mme Nathalie LEBRETON

Secrétaire de séance : MME Françoise BUEE

Madame le Maire demande de rajouter trois points à l'ordre du jour :

Délibération pour le transfert du siège du SIRCOM
Délibération pour l'emplacement du camion à pizzas
Délibération pour l'expertise du forage

1) Délibération pour l'expertise du forage

Mr DUBOIS explique qu'une expertise doit avoir lieu début juillet concernant le forage car il s'avère que l'inox est bien attaqué, il reste à savoir si l'inox est attaqué en surface ou en profondeur. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer une demande d'expertise pour le forage.

2) Compétence assainissement au Siarce

Mme le maire rappelle que la compétence assainissement a été transférée au Siarce. Elle ajoute que Mr le Préfet lui a fait parvenir un courrier en indiquant que la convention signée sous l'ancien mandat avec le Siarce sur les permis de construire est illégale car aucune délibération n'est venue appuyer cette convention. Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer la convention à intervenir avec le Siarce pour le transfert de la compétence assainissement.

3) Fiscalisation du Siarce

Mr DUBOIS explique que la participation de la commune au Siarce est fiscalisée et qu'en aucun cas elle n'est inscrite dans le budget. Pour 2008, cette participation s'élève à 17 095.52 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte la participation au Siarce pour un montant de 17 095.52 € en précisant que cette somme n'est pas incluse dans le montant des impôts directs perçus par la commune.

4) Prime au personnel

Mme le Maire explique que la prime annuelle est versée en 2 fois et la première moitié est versée au mois de Juin. Mme DOUSSINT s'est rendue au centre de gestion et sur le conseil de celui-ci, cette prime devrait être calculée au prorata du temps travaillé. Mme le Maire ajoute que lors de la réunion avec le personnel, le nombre de jours de carence avait été soulevé. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser cette prime au prorata du temps travaillé avec une carence de 5 jours pour les agents qui ont eu des arrêts maladies.

5) Remboursement de facture à Mme DOUSSINT

Mme le Maire explique que Mme DOUSSINT a acheté pour la commune des blocs tiroirs et une planche pour un montant de 79.50 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, accepte de rembourser à Mme DOUSSINT la somme de 79.50 €.

6) Remboursement à Madame SECHET

L'association ASBC a acheté du plâtre pour le tracé des lignes du terrain de football pour un montant de 18.16 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser à l'association ASBC la somme de 18.16 €.

7) Remboursement à l'association ASBC

Mme le Maire informe le conseil municipal que la commune subventionne les coupes pour l'association ASBC. Dans un souci d'économie, l'association ASBC a pu les avoir à prix réduit dans un magasin de sport pour un montant de 46 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte de rembourser à l'association ASBC la somme de 46 €.

8) Emplacement du camion à Pizza

Mme le Maire explique que le camion à pizzas s'installe sur la place de l'église le mercredi à partir de 17 H. et explique que cet emplacement doit être facturé. Après renseignements pris auprès des communes avoisinantes, le prix varie entre 100 et 150 € à l'année. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire payer l'emplacement du camion à pizza 150 € à l'année.

9) Changement de siège du SIRCOM

Mme le Maire informe le conseil municipal que le siège du SIRCOM a été transféré à Janville. Les communes adhérentes au SIRCOM doivent délibérer pour ce transfert. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le transfert du siège du SIRCOM à Janville.

10) Logement au dessus de la Mairie

Mme le Maire explique au conseil municipal que le logement au dessus de la Mairie n'a toujours pas trouvé de locataires, le prix du loyer fixé à 1 030 € chauffage compris semble faire hésiter les gens. Mme le Maire demande au conseil municipal l'autorisation pour mettre ce logement dans d'autres agences.

Mr BOHER intervient en disant que les autres agences vont nous prendre des frais et il serait plus judicieux de baisser le loyer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le loyer à 980 € chauffage compris.

11) Travaux en cours

Mme le Maire liste les travaux en cours :

Réfection des rues, les trottoirs, les visites de SOCOTEC. Tous les bâtiments publics ont été vérifiés, extérieur et intérieur en ce qui concerne l'électricité, le gaz, la solidité des équipements sportifs. Elle ajoute que beaucoup de choses ne sont pas aux normes et que la SOCOTEC avait prescrit des travaux depuis plusieurs années et que ceux-ci n'ont jamais été réalisés sous l'ancien mandat.

D'autres travaux sont en cours, tels que la toiture de l'église, l'électricité dans le logement au dessus de la Mairie.

Mme le maire ajoute que les gouttières de l'église sont très endommagées fuient et sont percées, et ce, tout autour de l'église.

12)Travaux prévus :

Le portail de l'école maternelle sera repeint, consolidé. Le garage à vélos que les enseignantes de l'école maternelle ont demandé sera réalisé pendant les vacances scolaires.

L'abattage des platanes est prévu pour un coût de 4 000 €.

Afin de réaliser ces travaux, il est question de recruter des agents communaux vacataires car le seul employé communal titulaire ne peut assumer toutes les tâches et elles sont nombreuses.

L'employé vacataire qui travaille en ce moment sur la commune ne reprendra pas du service au mois de septembre.

Mme le Maire ajoute que dans les travaux prévus, une expertise concernant la toiture de l'école maternelle est prévue. Celle-ci est en parfait état cependant, quand il pleut trop les gouttières ne jouent plus leur rôle, car elles sont trop petites.

L'installation d'un préfabriqué de 60 M2 est envisagée.

Mme le Maire donne la parole à Mme LEBRETON qui explique les soucis rencontrés avec les membres de l'association ASBC. Elle ajoute que si la commune installait un préfabriqué de 60 M2, personne ne pourrait obliger les enfants de l'école primaire ou maternelle à faire du sport car, légalement, il n'y a pas la surface minimum. Il en est de même pour l'association ASBC. Si la commune les oblige à aller dans ce préfabriqué, l'association perd son agrément. Des discussions sont en cours quant aux problèmes de vestiaires. Mme LEBRETON a proposé à l'association de lui envoyer la taille de différents modules mais apparemment, cela ne suffit pas puisque l'association désire un point d'eau et des toilettes. Mme LEBRETON souhaite que chacun fasse des efforts, car autrement il n'y aura pas d'aboutissement.

Mme le Maire intervient en disant que c'est une belle ouverture et que par rapport aux finances, la commune ne peut pas se permettre d'ériger un complexe sportif.

Mr LEBOT intervient en disant que l'ASBC est consciente des efforts qui sont faits au sein de la commune. Leur seul souci est que la DDJS lui impose un vestiaire homme, un vestiaire femme et un point d'eau.

Mme LEBRETON souhaite savoir si elle continue le débat ou si elle arrête définitivement le projet. Le projet reste d'actualité.

13) Travaux effectués

Les diagnostics SOCOTEC sont très chers. La statue qui est devant la bibliothèque devait être contrôlée mais pour un coût de 1 160 €. La commune ne souhaite pas poursuivre étant donné le coût.

La cuisine de la cantine a été expertisée au niveau électrique tout comme la salle des fêtes. Il en ressort que la cuisine est aux normes. De très gros travaux électriques sont à réaliser dans la salle des fêtes. Ces travaux avaient déjà été demandés sous l'ancien mandat, mais n'avaient jamais été effectués.

14) Projets

Un contrat rural est possible pour les projets à venir avec des taux d'intérêt les plus avantageux. Mais pour bénéficier de ce contrat rural, il faut trois projets.

Ce contrat rural permet un subventionnement à 80 %, sachant qu'aucun des trois projets ne doit dépasser 60% de la subvention. .

Les projets restent à définir.

15) Questions diverses

Subvention à l'association Franco Portugaise

Comme chaque année, l'association Franco-Portugaise organise la fête de la Saint Jean qui aura lieu cette année les 28 et 29 juin. Mme le Maire demande au conseil municipal l'autorisation pour verser une subvention exceptionnelle à l'association Franco-Portugaise à hauteur de 300 €. Le conseil municipal donne son accord.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 22 H 30